

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20230411-3	<u>Séance du 11 avril 2023 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-trois le onze du mois d'avril le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie à 18h30 - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été adressée le 27 février 2023 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u> a donné procuration à , a donné procuration à , a donné procuration à , a donné procuration à ,	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : MOTION CONTRE LE TRANSFERT DU PÔLE DE CANCÉROLOGIE DU MITTAN A TRÉVENANS

Les élus de Seloncourt sont très inquiets du projet de transfert du pôle de cancérologie du Mittan sur le site de l'hôpital Nord Franche-Comté.

Ce projet, en plus d'être coûteux (20 à 25 millions d'euros) est contestable.

En effet, cette unité est reconnue unanimement pour la qualité, la sécurité des soins, la prise en charge des patients et la performance de son plateau technique. De plus, depuis sa création de nombreux investissements ont été réalisés pour permettre à ce site de demeurer un centre de cancérologie de référence.

Les fonds envisagés pour ce transfert seraient bien plus utiles à l'HNFC pour gérer la crise du système hospitalier qui se traduit sur le site par le départ de nombreux médecins, le manque de soignants et donc par la fermeture de lits faute de personnels.

Dans un contexte de désertification médicale, les élus de Seloncourt affirment leur opposition au transfert du Pôle de cancérologie du Mittan à Trévenans, soutiennent l'organisation d'une audition de toutes les parties prenantes sous l'égide du Préfet du Doubs et du Président de PMA.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de
ses membres présents ou représentés, **ADOpte** cette motion.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Seloncourt, le 11 avril 2023

La Secrétaire de séance

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER